

s'en fait sentir plus que jamais. Les gens ont épuisé leurs économies. Plusieurs, que je connais intimement et qui m'ont fait leurs confidences, m'ont raconté des histoires extrêmement pénibles. Nombre de ces gens ont perdu leurs modestes demeures et beaucoup d'autres ne sont plus en état de faire face aux circonstances actuelles. Félicitons-nous que la crise n'ait pas atteint le moral de notre population comme il en a atteint le physique. Nombre de chômeurs ne peuvent pas remplir les emplois qu'ils auraient pu remplir il y a quelques années. A mon sens, il existe plusieurs raisons majeures pour lesquelles l'assurance-chômage est nécessaire.

La première, c'est que beaucoup de travailleurs perdent leur emploi à cause de leur âge. Il y a deux semaines, il est venu me voir, à Toronto, un homme qui avait été destitué par un important établissement de la rue Dufferin où il avait travaillé dix-huit ans. S'il n'avait pas été un travailleur honnête et compétent, il n'aurait pas conservé son emploi si longtemps. Après dix-huit années de services rendus à cette société, elle lui dit: "Nous n'avons plus besoin de vous". Samedi dernier, il m'a appris qu'il avait, afin de sauver ce qu'il pouvait, vendu sa petite maison à vil prix, de sorte qu'il avait perdu les économies de toute une vie, sauf quelques centaines de dollars. Quel espoir y a-t-il pour cet homme de soixante ans? Il importe d'élaborer un régime d'initiative publique ou privée, pour la protection d'un ouvrier qui justifie, comme celui-ci, de dix-huit années de loyaux services.

Nous nous occupons de nos employés municipaux, qui versent des cotisations à une caisse de retraite. Nous nous occupons de nos fonctionnaires bien rémunérés. Nous avons un des meilleurs groupes de fonctionnaires qui soient, et je rends hommage à leur compétence, mais l'Etat contribue à leur pension de retraite. Ces gens sont protégés dans leur vieillesse, mais non pas le malheureux qui ne peut compter sur l'Etat ou sur qui que ce soit pour s'occuper de lui quand il perd son emploi. Voilà qui ne devrait pas être, à mon avis. Une grande partie des troubles au Canada vient de ce que l'on ne fait rien pour les gens de cette catégorie. On dira: "Pourquoi cet homme n'a-t-il pas épargné pendant ses dix-huit années de travail?" Je doute fort qu'il ait touché plus de \$15 par semaine, et je défie quiconque de réaliser beaucoup d'épargnes sur pareil salaire lorsqu'il s'agit de faire vivre une épouse et des enfants. Il a réalisé effectivement des épargnes, mais lorsqu'une personne ne peut épargner avec un revenu annuel de \$10,000, comment s'attendre à des épargnes de la part du pauvre salarié touchant \$15

[M. MacNicol.]

par semaine? Je pourrais citer plusieurs autres cas venus à ma connaissance, mais je m'en abstiendrai pour l'heure.

La raison suivante est l'invalidité. Je bornerai mes observations à un ou deux cas, car mon temps de parole est presque épuisé. Je connais un homme qui a travaillé en face d'un cubilot. J'ai fait moi-même ce travail, et puis en parler en connaissance de cause. Récemment un mouleur de Vancouver, qui est aussi avocat, a prononcé dans cette enceinte un très beau discours, et si j'appartenais au barreau je pourrais, moi aussi, me payer d'éloquence. Mais pour en revenir à ce pauvre ouvrier, il a travaillé en face d'un cubilot pendant quatorze ans, suant dans les fortes chaleurs de l'été et gelant dans les froids rigoureux de l'hiver. Miné dans sa santé et incapable de poursuivre son travail, la compagnie l'avertit que ses services n'étaient plus requis. Ce n'est pas un traitement convenable. Que le Gouvernement présente quelque mesure d'assurance-chômage contributoire, qu'il adopte un plan capable de prendre soin des pauvres bougres aujourd'hui au travail mais demain dans la position même des ouvriers que je viens de mentionner, et il rendra d'éminents services au pays.

M. L'ORATEUR: L'honorable député a épuisé son temps de parole.

M. ANGUS MacINNIS (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de faire quelques remarques pour appuyer la motion proposée par l'honorable député de Comox-Alberni (M. Neill). La question qui fait l'objet de la résolution est une question chère depuis longtemps au groupe dont je fais partie. Avant de procéder à mes brèves remarques, je répondrai à la question posée par l'honorable député de Davenport (M. MacNicol) qui vient de reprendre son siège. L'honorable préopinant a dit que presque tout les éléments de la population sont protégés sauf le pauvre ouvrier, lequel n'a personne pour le protéger ou plaider sa cause. Il a demandé pourquoi il en est ainsi? Il a donné lui-même la réponse. S'il n'est pas protégé, c'est que personne ne plaide sa cause dans les assemblées où ces questions se discutent et se règlent. Dans un discours sur l'Adresse, le chef de l'opposition (M. Manion) a déclaré que le Canada est très arriéré, par rapport aux autres pays de l'Empire, en matière de législation sociale. Il a demandé pourquoi il en est ainsi. La raison de cet état de choses saute également aux yeux. Le Canada est arriéré par rapport aux autres dominions dans le domaine de l'organisation ouvrière, tant au point de vue industriel que politique. C'est la pression exercée par les syndicats ouvriers dans le domaine industriel